



CAPN discipline du 21 septembre 2023

Déclaration liminaire du SNAD-CGT

Monsieur le Président,

Cette première CAP discipline du second semestre est fatalement l'occasion, pour nous, de revenir sur les dysfonctionnements graves survenus lors des disciplines qui se sont déroulées au premier semestre, et dont l'apogée en termes d'inacceptable a été atteint lors des CAP des 11, 12 et 13 juillet derniers.

Déjà, en début d'année, nous avons senti un changement de ton et nous avons dû recadrer fermement les choses, notamment lorsqu'un membre de la parité administrative avait tenté de décider de ce qu'il était pertinent d'évoquer ou non dans les débats. Nous le redirons autant de fois que nécessaire, le contexte entourant chaque « affaire » doit pouvoir être abordé, sans quoi l'examen des dossiers ne saurait être qu'incomplet, et il n'appartient pas à la parité administrative de circonscrire les débats au périmètre qui lui sied, quand bien même cela lui serait plus confortable...

Les élus du SNAD-CGT ont très souvent dénoncé l'instruction « à charge » dont est coutumière la Direction Générale quand un dossier de discipline est ouvert. Dans la plupart des cas, malgré tout, les débats permettaient jusqu'ici d'introduire dans la lecture des faits un éclairage supplémentaire, et une relative objectivité, afin que les sanctions prononcées soient, au final, aussi justes que possible. Les disciplines de juillet ont indéniablement mis un terme à cet état de choses. Il y a eu un avant et nous sommes dans l'après. La Directrice Générale l'assume d'ailleurs fort bien puisqu'elle a indiqué, lors de son intervention en CAP le 12 juillet, qu'à l'occasion de ces disciplines, « une nouvelle ère » s'ouvrirait, et que les trois affaires de juillet seraient par conséquent « inédites dans leur traitement » (sic).

Nous voici donc dans cette nouvelle ère ?

Devrons-nous alors nous habituer aux dossiers montés à charge, sans la vérification la plus sommaire des faits ?

Devrons-nous subir, à nouveau, les « pseudo experts » de Bercy, missionnés par la DG pour étayer les fables de la parité administrative ?

Devrons-nous, à chaque fois, batailler pour avoir le droit d'évoquer TOUS LES FAITS, ce qui, rappelons-le, n'est qu'un minimum en termes de droits de la défense ?

Verrons-nous à nouveau des pièces, pourtant régulièrement transmises, écartées des dossiers, ceci à l'avantage de l'accusation bien évidemment ? Et nous refusera-t-on encore la communication de pièces pourtant utiles à la procédure ?

Les témoignages caviardés par l'Administration seront-ils la nouvelle norme ?

Sera-t-il encore reproché au SNAD-CGT, explicitement et en pleins débats, ses écrits sur « la culture du viol » à la DGDDI ?

Aurons-nous droit, encore, à la projection sur écran géant des parties génitales de nos collègues ?

Les élus du personnel seront-ils, à nouveau, soumis à des « marathons » disciplinaires comme ce fut le cas en juillet, enchaînement à l'issue duquel tous sont ressortis épuisés, aussi bien mentalement que physiquement (car non, une CAP discipline n'est pas une réunion comme une autre, elle scelle le destin de nos collègues et à ce titre, elle comporte un enjeu et une charge émotionnelle particuliers).

Verrons-nous, à nouveau, d'excellents douaniers sacrifiés pour l'exemple, alors qu'au terme de ces trois procès fantoches, l'Administration a été incapable de prouver les faits reprochés ?

Durant ces trois jours, lors desquels les CAP « discipline » sont devenues de véritables juridictions d'exception, desquelles les principes du contradictoire et le respect du droit de la défense sont désormais bannis, les élus du SNAD-CGT ont assisté au triomphe de l'injustice, de l'hypocrisie et de la calomnie.

D'excellents douaniers ont été sanctionnés de la manière la plus injuste qui soit, par une administration manipulée (de bon gré), et bien contente de pouvoir utiliser ces dossiers pour servir sa communication et ses objectifs en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Une administration qui, par ailleurs, n'a pris aucune nouvelle de ses agents suspendus durant des mois entiers, avec toutes les conséquences psychologiques et financières induites pour eux. C'est indigne.

Les discriminations et les violences liées au sexe ou à l'orientation sexuelle n'ont pas lieu d'être et doivent être combattues partout, et tout le temps. C'est un chantier ancien et permanent à la CGT.

Malheureusement, à la DGDDI, on s'en tient à de l'affichage, et il importe bien moins de chercher la vérité et de rendre la justice, que de faire des exemples (cela coûte moins cher que d'organiser des formations et c'est plus facile que de sanctionner les vrais prédateurs, surtout quand ils appartiennent à la hiérarchie).

Ce n'est pas ainsi que la DGDDI servira la cause des femmes, en les enfermant dans une présupposée vulnérabilité, en faisant de chaque femme une victime qui s'ignore et de chaque homme un prédateur en sommeil.

En revanche, c'est ainsi qu'elle cultivera et encouragera la méfiance à l'égard des femmes, et qu'elle finira par en faire des parias dans les services où elles sont déjà les moins nombreuses. C'est ainsi qu'elle éradiquera la spontanéité, la sincérité, la convivialité dans la vie des services.

Plus grave encore, en instrumentalisant les dénonciations fallacieuses, la DGDDI finira par discréditer la parole de celles qui souffrent réellement. Car à ce jeu, où c'est le premier qui dénonce qui est cru, l'application sans discernement de ce principe nous conduit au pire.

Les élus du SNAD-CGT en CAPN.